

AVIS DES SOCIETES

Projet de Résolutions AGO

Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société d'assurance « GAT » publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 15 Mai 2026.

PREMIERE RESOLUTION

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES relatif à l'exercice 2025, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'AGO, après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés de GAT ASSURANCES au 31/12/2025, approuve ces états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2025 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'AGO après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes au 31/12/2025 relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'AGO décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat net bénéficiaire 2025	29 124 868,496
Résultats reportés	8 242 434,815
Total	37 367 303,311
Réserves légales	0,000
Réserves de réinvestissement	10 000 000,000
Fonds Social	200 000,000
Reliquat	27 167 303,311
Dividendes	14 400 000,000
Résultat reportés	12 767 303,311

L'AGO décide la mise en paiement d'un dividende par action d'un montant de 3,200 dinars par action et ce à partir du 01/07/2026 au siège social de GAT ASSURANCES.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'AGO donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'AGO décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES à titre de jetons de présence pour l'année 2026 la somme totale de 120 000 dinars en brut. L'AGO décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2026 la somme totale de 24 000 dinars en brut pour chaque comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

Le mandat des Commissaires aux Comptes prenant fin au terme de l'exercice 2025, l'AGO décide de

.....
pour une période de trois années (2026-2027-2028) qui prendra fin avec l'AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à des actionnaires présents ou représentés